



FICHE FORMATION

TRAVAUX EN HAUTEUR, ESPACES CONFINÉS & MÉTIERS

Devenir acteur de prévention des risques liés à l'activité physique IBC

Durée : 2 Jours

L'essentiel

Développer l'autonomie de votre entreprise en matière de prévention des risques liés à l'activité physique. Secteurs Industrie, BTP, Commerce.

Deux jours pour devenir acteur PRAP dans l'industrie, le bâtiment ou le commerce : observer le travail, proposer des améliorations et transmettre les bons gestes.

Enjeux

- L'acteur PRAP est un collègue : il doit être crédible et écouté pour faire changer des habitudes sans autorité hiérarchique.
- Les solutions durables sont techniques ou organisationnelles ; on attend souvent seulement un rappel des gestes.
- Sans soutien de l'encadrement, l'acteur ne peut pas faire aboutir ses propositions.

Objectifs pédagogiques

- Situer les enjeux de l'activité physique au travail et son coût.
- Observer et analyser une situation de travail.
- Proposer des pistes d'amélioration techniques et organisationnelles.
- Appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.

Programme détaillé

- 1 Enjeux humains et économiques des troubles musculosquelettiques.
- 2 Notions d'anatomie et de physiologie.
- 3 Analyse d'une situation de travail : déterminants de l'activité.
- 4 Pistes d'amélioration : aménagement, aides techniques, organisation.
- 5 Principes de sécurité physique et d'économie d'effort.
- 6 Évaluation et remise du support de suivi.

SIÈGE INTERNATIONAL

6 rue d'Armaillé, Paris — France
(+33) 7 67 72 43 68
SIREN 952 449 346 R.C.S · Code NAF 71.12B

SIÈGE AFRIQUE

Aïbatin Kpota, Cotonou — Bénin
(+229) 01 91 38 44 44 · 01 91 32 24 70
RCCM RB/COT/26 B 42475 · IFU 3202686150102

CONTACT

info@ifecarm-qhse.com
www.ifecarm-qhse.com



Public concerné

- Salariés désignés comme acteurs PRAP dans l'industrie, le bâtiment ou le commerce

Prérequis

- Conditions d'accès confirmées à l'inscription.

Modalités pédagogiques

- Formation en présentiel avec analyse de situations de travail réelles.

Évaluation des acquis

- Évaluation des compétences selon les règles du dispositif PRAP.

Cadre d'application

PRAP IBC est un dispositif français de prévention ; la certification est délivrée selon ses règles et non par le seul fait de suivre la formation. Le cadre décrit est celui de la France ; les règles applicables au Bénin ou dans un autre pays différent et doivent être vérifiées avec l'autorité ou l'employeur.

Intéressé par cette formation ?

Programme détaillé, dates de session (intra ou inter-entreprises) et devis sur simple demande, au Bénin comme en France.

info@ifecarm-qhse.com · (+229) 01 91 38 44 44 · (+229) 01 91 32 24 70 · (+33) 7 67 72 43 68

SIÈGE INTERNATIONAL

6 rue d'Armaillé, Paris — France
(+33) 7 67 72 43 68
SIREN 952 449 346 R.C.S · Code NAF 71.12B

SIÈGE AFRIQUE

Aïbatin Kpota, Cotonou — Bénin
(+229) 01 91 38 44 44 · 01 91 32 24 70
RCCM RB/COT/26 B 42475 · IFU 3202686150102

CONTACT

info@ifecarm-qhse.com
www.ifecarm-qhse.com